

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2008

Date de convocation : 25 septembre 2008

Date d'affichage : 25 septembre 2008

Nombre de membre en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Absents : 1

L'an deux mil huit, le 29 septembre à vingt et une heures légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Noëlle LENOIR, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Etaient présents : Madame Noëlle LENOIR, Maire.

M. Mohamed LACHGUER, Mme Anne SAGLIER, Mme Evelyne ENEL, M. Michel SALZARD, maire-adjoints.

M. Pascal GASQUET, M. Michel VIELLE, M. Charles DOREMUS, M. Olivier HOFFMANN, Mme Anne-Laure CORROYER-HENNARD, Mme Aude DURAND-MONDRAGON, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : M. Bernard GILLET à Mme Noëlle LENOIR ; M. Jean-Christophe BENEDICK à Mme Noëlle LENOIR ; Mme Sylvie FLORIS à M. Michel SALZARD.

Absent : M. Laurent de GAULLE

Secrétaire de séance : M. Olivier HOFFMANN.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Il est approuvé et signé sans observation.

OBJET : Demande de subvention pour le revêtement de sol d'un local pédagogique annexe et dans l'une des salles de classe de l'école auprès du Conseil Général dans le cadre du Fonds scolaire

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE son accord sur les travaux à réaliser pour un montant estimé 8387.20 euros HT, représentant 75% du coût HT des travaux dans la limite d'un plafond pouvant être porté à 24000 euros au titre du cumul des droits sur 3 ans.

SOLLICITE auprès du Conseil Général du Val d'Oise, une subvention à hauteur de 75% du montant hors taxes des travaux soit 8000 euros dans le cadre du programme d'aide aux communes appelé « Fonds scolaire ».

DIT que les montants correspondants seront inscrits, en dépense et en recette, au budget primitif 2009 de la commune.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant réception de la notification de la subvention du Conseil Général.

OBJET : Acceptation d'un don à la commune par Monsieur Alain Boulay d'une concession dans le cimetière de Valmondois

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'accepter le don de Monsieur Boulay

OBJET : Modification dans la désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Vexin français

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE de modifier la composition des membres désignés au Parc Naturel Régional du Vexin français,

DESIGNE, après vote, Madame Evelyne ENEL, déléguée suppléante au PNR.

OBJET : Modification dans la désignation des délégués au Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS)

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE de modifier la composition des membres désignés au Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron,

DESIGNE, après vote, Madame Anne-Laure HENNARD, déléguée titulaire en remplacement de Madame Evelyne ENEL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20 heures.